Dimension de genre de l’augmentation du coût de la vie et des répercussions de la crise énergétique

2023/2115(INI) - 18/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 383 voix pour, 99 voix contre et 71 abstentions, une résolution sur la dimension de genre de l’augmentation du coût de la vie et des répercussions de la crise énergétique.

La pandémie de COVID-19, la hausse du coût de la vie et la guerre contre l'Ukraine ont intensifié une crise préexistante et les conditions de travail et de vie précaires auxquelles sont confrontées de nombreuses femmes. Les implications sexospécifiques de ces crises perpétuent encore davantage les inégalités systémiques entre les hommes et les femmes dans de multiples secteurs. Cette crise menace gravement les moyens de subsistance, la santé, le bien-être, l'indépendance économique et l'accès au logement des femmes, tout en limitant leur pouvoir d'achat et leur capacité à acheter des produits de première nécessité tels que la nourriture, ce qui les empêche de jouir d'un niveau de vie décent.

Les femmes ont tendance à être les «amortisseurs de la pauvreté», assumant la responsabilité principale et la charge mentale de la planification, de l'achat et de la préparation de la nourriture pour leur famille et de la coordination de diverses autres tâches ménagères et de soins, telles que la gestion du budget des ménages pauvres, et sont donc beaucoup plus touchées par la hausse du coût de la vie et la crise énergétique.

Solutions sensibles au genre à la précarité énergétique et à la hausse du coût de la vie

Le Parlement a demandé à la Commission de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques et souligné qu'il reste beaucoup à faire car les principales initiatives présentées en matière de climat, d'énergie et d'environnement n'intègrent pas la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La résolution a également demandé à l'UE de promouvoir un **paquet extraordinaire** pour soutenir les personnes qui luttent contre la montée en flèche du coût de la vie, y compris 100 milliards d'euros pour les familles, en particulier les familles monoparentales - dont les chefs de famille sont le plus souvent des femmes - les plus touchées par la pauvreté énergétique et au moins 20 milliards d'euros pour développer le mécanisme de la garantie européenne pour l’enfance. Rappelant que la pauvreté énergétique touche les femmes de manière disproportionnée dans l'ensemble de l'UE, les États membres devraient consacrer le soutien nécessaire à la réduction de la pauvreté énergétique chez les femmes.

Dans ce contexte, la Commission devrait :

- élaborer une stratégie européenne ambitieuse de lutte contre la pauvreté à l'horizon 2030, y compris la pauvreté en temps, à l’horizon 2030, qui soit assortie d’objectifs concrets de réduction de la pauvreté, notamment de lutte contre la pauvreté des femmes et de rupture du cycle de transmission intergénérationnelle du risque de pauvreté;

- évaluer et proposer, le cas échéant, de nouveaux actes législatifs pour atténuer la financiarisation des marchés du logement et empêcher les spéculateurs de rendre le logement inabordable.

Vers une transition verte intégrant la dimension de genre

Rappelant qu'une transition verte juste est nécessaire pour éviter de graves crises futures et une augmentation de la pauvreté, le Parlement a invité la Commission à nommer un **coordinateur de l'Union** pour l'égalité entre les hommes et les femmes et le climat, doté d'un personnel et d'un financement suffisants, et à introduire des évaluations de l'impact sur le genre dans toutes les politiques et législations de l'UE, en particulier dans les initiatives européennes de type pacte vert pour l'Europe.

La résolution a déploré le fait que les femmes soient largement sous-représentées dans les postes clés de décision politique sur le changement climatique, la transition énergétique et l'environnement. Elle a donc appelé l'UE et les États membres à prendre des mesures d'action positive, telles que des quotas temporaires, afin de garantir une représentation égale et diversifiée aux postes de décision dans les institutions de l'UE, les organes gouvernementaux et les autorités publiques à tous les niveaux de gouvernance, ainsi que dans les organismes publics associés.

La Commission et les États membres sont également invités à réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'énergie en s'attaquant à la sous-représentation des femmes dans les carrières concernant les carrières dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STIAM) et à veiller à ce que les femmes aient un accès égal aux cours de formation professionnelle et aux cours de sensibilisation aux sujets STIAM, y compris ceux sur l'efficacité et la suffisance énergétiques, et à créer un lien positif entre l'acquisition de connaissances et le développement de compétences essentielles pour les nouvelles possibilités d'emploi dans la transition numérique et verte.